

**POUR QUE VOTRE DOSSIER D'AIDE  
JURIDICTIONNELLE SOIT COMPLET VOUS DEVEZ  
FOURNIR LES PIÈCES SUIVANTES :**

**-Justificatifs de l' état civil :**

\* si vous êtes français ou ressortissants de l'U.E : une photocopie de la carte nationale d'identité ou du certificat de nationalité

\*si vous êtes ressortissant d'un autre pays : une photocopie de votre titre de séjour et justificatifs de résidence habituelle en France ( sauf en cas de procédure pour refus de séjour ou d'expulsion du territoire )

**-Justificatifs de la situation familiale :**

\*un extrait d'acte de mariage ou livret de famille ou déclaration de concubinage ou copie du pacte civile de solidarité

\*acte de naissance des enfants ou livret de famille

\*certificats de scolarité en ce qui concerne les enfants majeurs

**Justificatifs des ressources :**

\*une copie de l'avis d'imposition de l'année en cours

\*de juin à août une copie du double de la déclaration de revenus

\*copie des bulletins de salaire des trois derniers mois

\*copie du dernier avis de paiement des ASSEDIC, du R.M.I, de la C.P.A.M ou de la C.A.F - 3 MOIS .

\*copie du relevé annuel des retraites

\*copie des justificatifs des pensions alimentaires perçues ou versées

\*copie des justificatifs des ressources du conjoint ou du concubin

**Justificatif du domicile :**

\*Copie du contrat de bail, des quittances de loyer ou factures E.D.F

\*copie d'une attestation d'hébergement en ce qui concerne les occupants à titre gratuit

**Justificatifs de la procédure :**

\*Copie de l'assignation ou de la convocation devant le Juge ou le Tribunal